



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2023-046

PUBLIÉ LE 29 MARS 2023

# Sommaire

**Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle / Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle**

19-2023-03-29-00001 - Arrêté portant délégation de signature au colonel Franck TOURNIE directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze et aux personnels (4 pages)

Page 3

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /  
Bureau de la coordination administrative  
interministérielle

19-2023-03-29-00001

Arrêté portant délégation de signature au  
colonel Franck TOURNIE directeur  
départemental des services d'incendie et de  
secours de la Corrèze et aux personnels



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des  
politiques publiques et de  
l'appui territorial**

Bureau de la coordination administrative  
interministérielle

## **ARRÊTÉ**

### **Portant délégation de signature au colonel Franck TOURNIÉ directeur départemental des *services d'incendie et de secours de la Corrèze* et aux personnels**

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1424-33,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles,

**VU** la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Etienne DESPLANQUES, préfet de la Corrèze ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 17-608 portant détachement sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze, du colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Franck TOURNIÉ ;

**VU** l'arrêté du 8 août 2013 portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Corrèze à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 juin 2017 portant approbation du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de la Corrèze,

**VU** l'arrêté 19-03 du 29 janvier 2019 portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Corrèze à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**Considérant** la nomination du colonel hors cadre de sapeurs-pompiers professionnels Franck TOURNIÉ, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze, à compter

du 18 septembre 2017,

**Considérant** la vacance du poste de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, et afin d'assurer la continuité du service, il apparaît nécessaire que la délégation de signature soit étendue aux officiers du SDIS qui occupent la fonction de chefs de site et selon les conditions citées à l'article 3.

Sur proposition du directeur de cabinet,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Franck TOURNIÉ, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Corrèze, à l'effet de signer les copies conformes d'arrêtés ou décisions, toutes les notes de service ou consignes internes et toutes correspondances ou documents administratifs pour les affaires relatives à :

- la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers
- la direction des actions de prévention et prévision relevant du service départemental d'incendie et de secours
- la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie
- la notification aux maires du département des résultats des contrôles périodiques effectués par les services d'incendie et de secours sur les poteaux, bouches d'incendie et points d'eau naturels utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie des communes.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions pour les actes relevant de la prévention et de la prévision au :

- commandant Pascal PACHERIE, chef du service gestion des risques ;

Dans le cadre de ses attributions le commandant Pascal PACHERIE reçoit délégation pour signer tous les courriers concernant les rapports de visite ou les rapports de commission en salle dans la partie prévention et la notification aux maires du département des résultats des contrôles périodiques effectués par les services d'incendie et de secours sur les poteaux, bouches d'incendie et points d'eau naturels utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie des communes ;

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Pascal PACHERIE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par le Lieutenant Franck CEYRAC, officier au service gestion des risques.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck TOURNIÉ, directeur départemental des services d'incendie et de secours, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par les officiers suivants dans le cadre de leurs attributions liées à la fonction de chef de site :

- commandant Christophe DENIS
- commandant David DEHOUT
- commandant Eric DURINA
- commandant Jean-François LABBAT
- commandant Pascal PACHERIE

La délégation sera octroyée dans les domaines suivants :

- la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers
- la direction des actions de prévention et prévision relevant du service départemental d'incendie et de secours
- la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie
- la notification aux maires du département des résultats des contrôles périodiques effectués par les services d'incendie et de secours sur les poteaux, bouches d'incendie et points d'eau naturels utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie des communes.

**Article 4** : L'arrêté préfectoral du 28 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Franck TOURNIÉ est abrogé.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** : Le directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 29 MARS 2023



Etienne DESPLANQUES

03/29/2023